



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 438-22-01 – AUGMENTATION DU FOND DE ROULEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière de la municipalité de Val-des-Lacs :

Que conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec*, avis vous est donné que le **Règlement 438-22-01** relativement à un règlement pour l'augmentation du fonds de roulement de la municipalité, a été adopté lors de l'assemblée du 22 août 2022 et est mis en vigueur le 23 août 2022.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 23 août 2022.

Caroline Champoux
Directrice générale - greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux directrice générale -greffière de la municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 23 août 2022, entre 9 heures et 17 heures. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 23 août 2022.

Caroline Champoux
Directrice générale adjointe – greffe